

Réclamation Lechaute contre Collet

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la décision arbitrale qui est intervenue dans le différend entre M. M. Lechaute et Collet pour le passage des eaux provenant du Chemin no 24 et du lotissement de M. Collet traversant la propriété de M. Lechaute.

La Commission Statue qu'il sera établie une canalisations de 0^m40 de diamètre dont la dépense sera supportée pour 2/3 par M. Lechaute et pour 1/3 par M. Collet.

A l'intersection du fossé communal (Chemin rural no 24) et de la canalisation du lotissement Collet, un regard maçonné couvert d'un tuyau en fonte de diamètre de 0^m75 x 0^m75 sera construit à la charge de M. Collet. L'entretien des ouvrages prévus, le curage et le nettoyage du regard seront à la charge de M. Collet, sauf son recours contre la Commune d'Orsay pour l'écoulement des eaux de la voie publique dans le dit regard.

Oeuvre de la Maison des Retraités de l'Enseignement

M. le Maire donne connaissance au Conseil des conditions de l'oeuvre de la Maison des Retraités de l'enseignement.

Le Conseil désireux de participer à cette bonne oeuvre vote la somme de 200 francs qui sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice courant.

Election de 2 Adjoint

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de M. le Préfet, en date du 24 août 1927, acceptant les démissions de M. M. Dreux et Simon Adjoint, et lui propose, conformément aux dispositions de la loi du 27 juillet 1923, que la désignation des adjoints aura lieu sans élections complémentaires. Le Conseil l'ayant ainsi décidé, il est procédé à l'élection des Adjoint.

Election du 1^{er} Adjoint.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. le Maire à l'élection d'un Adjoint :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
à déduire bulletins blancs	"
Reste pour les suffrages	12
Majorité absolue	7

ont obtenu	{	M. Lemerle	5	voix
		M. Levasseur	3	"
		M. Leroux	2	"
		M. Lorne	1	"
		M. Dreux	1	"

Pas de résultat

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
à déduire bulletins blancs	"
Majorité absolue	7

ont obtenu	{	M. Levasseur	6	voix
		M. Lemerle	2	"
		M. Chauvenin	2	"
		M. Marotte	1	"
		M. Leroux	1	"

Pas de résultat

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

ont obtenu	{	M. Levasseur	9	voix
		M. Colin	1	"
		M. Chauvenin	1	"
		M. Leroux	1	"

M. Levasseur ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier Adjoint.

Election du 2^{ème} Adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
à déduire bulletins blancs	"
Majorité absolue	7

ont obtenu	{	M. Lefèvre	11	voix
		M. Vilain	1	"

M. Lefèvre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième Adjoint.

Blondel } *Lefèvre*
Dreux } *Levasseur*
Colin } *Marotte*
Leroux } *Chauvenin*
Lorne } *Levasseur*
Pierrot } *Lefèvre*

Marché de gré à gré
Selliès

Monsieur le Maire expose au Conseil que le cahier des charges relatif à l'adjudication pour la fourniture du combustible nécessaire aux besoins de la Commune, pendant l'hiver 1927-28, n'a pas été approuvé par la Préfecture, par suite de l'insuffisance des prescriptions publiées au Recueil des Actes Administratifs, relatives à l'interdiction de l'emploi de combustibles étrangers.

Le Conseil.

En raison du peu de temps à disposer, pour réaliser les livraisons du combustible avant la rentrée des classes, le Maire a autorisé M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec l'adjudicataire, M. Selliès, à Paris.

Crèche
Traitement de la directrice

Le Conseil vote la somme de 200^{fr} par mois pour le traitement de la Sœur Arrière Directrice de la Crèche Saint-Charles.

Blondel
Lecocq
Brou
Dorval
Lefebvre
A. Leluy
Amant
Lefebvre
Lefebvre

Séance du 6 Octobre 1927

Convocation

Convocation du 2 Octobre 1927, pour le jeudi 6 Octobre à la Mairie, à 20 heures, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.
Le Maire

L'an mil-neuf-cent-vingt-sept, le jeudi 6 Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Orsay s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Blondel. Étaient présents : M. M. Blondel Maire, Lefebvre

premier adjoint, Lesire deuxième adjoint, Lemule, Jolly,
Breuy, Vitain, Lorne, Chouvenin, Colin, Marotte,
Leroux.

Absents: Lapostolle dévot, Fierrot, Simon excusés, Broué
M^c. Chouvenin est élu secrétaire.

Construction d'Écoles

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre
du Ministre de l'Instruction Publique demandant
des modifications au projet de construction du
baraquement provisoire projeté dans la Prairie
des Flees. Le Ministre demande notamment la
Construction de préaux couverts.

Le Conseil, considérant l'importance de la
dépense qu'entraînerait la réalisation de ce
projet provisoire, et la lourde charge qui en
résulterait pour le budget; Considérant que les
délais nécessaires pour l'approbation de ce projet
provisoire seraient aussi longs que pour le
projet définitif, décide de présenter sans retard
un projet définitif; décide en outre d'affecter
immédiatement la salle des conférences, une
archange, à l'ouverture d'une classe provisoire
de filles pour désencombrer la quatrième classe
et d'y ajouter des J.C.

Lettre de M^c Larrivé Directeur d'écoles

M. le Maire donne connaissance d'une lettre
de M^c Larrivé Directeur de l'école des garçons,
informant le Conseil que le loyer du logement
qu'il occupe vient d'être porté à 1200 francs.
Le Conseil vote un crédit supplémentaire de
200 francs pour porter à 1400 francs, l'indemnité
de logement de M^c Larrivé.

Société d'horticulture

Le Conseil vote une subvention de 100 francs
en faveur de la Société d'horticulture,
pour être distribuée en primes aux lauréats
de l'exposition des 22 et 23 octobre courant.

Société Sportive Jeune d'Arc

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre
de la Société Sportive Jeune d'Arc, demandant

de l'autoriser d'aménager un terrain de sport
dans la prairie des Her.
Le Conseil décide de faire établir préalablement
un plan d'aménagement de la dite prairie.

Demande de bourse
Rebergue

M. le Maire fait lecture au Conseil d'une demande de
M. Rebergue par laquelle il sollicite une bourse départe-
mentale pour son fils Rebergue Raymond Emile Louis
âgé de 13 ans, ayant subi avec succès l'examen d'aptitude
aux bourses nationales d'enseignement.

Le Conseil, considérant que la famille ci-dessus est
digne d'intérêt et mérite bienveillance.
Est d'avis qu'il y a lieu de donner une suite favorable
à cette demande et d'accorder une bourse entière
au jeune Rebergue.

Vote une somme de deux cents francs, à prélever sur les
fonds libres de l'exercice en cours, afin de participer
à la dépense dont il s'agit.

Demande de bourse
Chamaillard

M. le Maire fait lecture au Conseil d'une demande
de M. Chamaillard par laquelle il sollicite une bourse départe-
mentale pour son fils Chamaillard Roger Marcel
âgé de 13 ans, ayant subi avec succès l'examen d'ap-
titude aux bourses nationales d'enseignement.

Le Conseil, considérant que la famille ci-dessus est
digne d'intérêt et mérite bienveillance.
Est d'avis qu'il y a lieu de donner une suite favorable
à cette demande et d'accorder une bourse entière
au jeune Chamaillard.

Vote une somme de deux cents francs, à prélever sur les
fonds libres de l'exercice en cours, afin de participer
à la dépense dont il s'agit.

Passerelle sur l'Yvette

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'ouvrir
un crédit de 13125^{fr} pour permettre le paiement des travaux
de construction d'une passerelle sur l'Yvette, et fait connaître que la
somme sera prélevée sur la subvention versée dans la caisse municipale par
M. Jusseau, lotisseur. Le Conseil, sur l'exposé de son Président, vote la somme
13125^{fr} destinée à payer M. Chabrot entrepreneur de maçonnerie.

G. Lard
F. Lard
J. Lard
A. Lard
D. Lard
E. Lard
F. Lard
G. Lard
H. Lard
I. Lard
J. Lard
K. Lard
L. Lard
M. Lard
N. Lard
O. Lard
P. Lard
Q. Lard
R. Lard
S. Lard
T. Lard
U. Lard
V. Lard
W. Lard
X. Lard
Y. Lard
Z. Lard

Séance du 27 Novembre 1927

Convocation

Du Mardi 22 novembre 1927.
Convocation du Conseil Municipal pour le Dimanche
27 novembre 1927 à 14 heures, pour la tenue de
la session de novembre

Le Maire,

Blondel

Le an mil neuf cent vingt-sept, le Dimanche 27
novembre, à 14 heures, les membres composant le
Conseil Municipal d'Orsay, se sont réunis à la
Mairie, sous la Présidence du Maire.

Étaient présents: M. M^{rs} Blondel Maire, Bevasseur
1^{er} adjoint, Lefèvre 2^e adjoint, Bennerle, Jolly,
Dreux, Vilain, Borne, Prevost, Chouvenin, Marotte,
Colin, Beroux.

Étaient absents: M. M^{rs} Simon excusé, M^r Crouve.

Le Conseil désigne pour secrétaire M^r Prevost,
lequel fait lecture du 'procès verbal de la précé-
dente séance qui est adopté à l'unanimité'.

Proposition pour les
Répartiteurs

Vu la loi sur l'organisation municipale portant
article 61, que le conseil Municipal dresse chaque
année, une liste contenant un nombre de noms
doubles de celui des Répartiteurs à nommer sont
proposés à l'unanimité.

Titulaires

De la Commune: M. M^{rs} Beroux marchand de
chaussures, Olivier propriétaire, Génétrix propriétaire,
Dreux propriétaire, Pelletier Ernest rentier, Galand
maçon.

Hors la Commune: M. M^{rs} Joambert fils fermier à
Palaiseau, Bone Paul fermier à Gif, Bouteille
père cultivateur à Villejust, Guillemin Théophile
rentier à Palaiseau,

Suppléants.

De la commune : M M^{rs} Pouffary rentier, Vilain Prosper cultivateur, Feltier Athanase rentier, Lefèvre Alexis propriétaire, Prévost René cultivateur, Duvaux Emile cultivateur.

Hors la Commune : M M^{rs} Meslé cultivateur à Saint-Jean de Beauregard, Dugué Eugène rentier à Buses, Feltier Désiré cultivateur à Villebon, et Noël cultivateur à Buses. Monsieur le Maire rappelle au conseil, qu'aux termes de l'article 7 du testament de Monsieur Archange le conseil doit émettre un vote, pour la désignation d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'apprentissage gratuit.

Apprentissage
Gratuit

Le conseil, après avoir entendu la lecture du dit article, en vertu duquel une somme de 125 francs est destinée à payer chaque année, l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une somme de 200 francs les deux ans, pour payer l'apprentissage d'un garçon. Vu la liste d'inscription.

Considérant qu'aucun candidat ne s'est fait inscrire, les crédits sont annulés.

Nomination des Délégués
pour la liste électorale Conformément à la loi en vigueur, le conseil nomme Monsieur Beroua François pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste électorale pour 1928, et Monsieur Lefèvre Alexis Prévost René, membres de la commission chargée de juger les réclamations qui pourraient se produire.

Taxe sur les chiens +
approuvé le 3 décembre 1927

A partir du premier janvier 1928, et aux termes de la loi des finances, du 21 juillet 1920, article 14, la taxe sur les chiens est ainsi fixée.

Chien d'agrément	20 francs
Chien de chasse	10 francs
Chien de garde	5 francs

Location de la Place
du Guichet

Monsieur le Maire est chargé de s'entendre avec les mêmes locataires, des années précédentes.

Étrennes du Facteur +
approuvé le 3 décembre 1927

Le conseil décide d'allouer 20 francs d'étrennes au facteur qui dessert la Mairie, cette somme sera mandatée, sur le crédit des dépenses imprévues, du budget primitif en cours.

Écoles, Congés +

Le conseil sur la proposition des Maîtres et Maîtresses des Écoles Communales, fixe,

ainsi qu'il suit, les six jours de congé supplémentaires: les 30-31 décembre 1927 - 2-3-4 janvier 1928. le lendemain de la fête du couronnement de la rosière.

Traitement du Secrétaire x

approuvé le 1 décembre 1927

Sur la proposition de Monsieur le Maire le conseil vote le traitement de 750 francs par mois à Monsieur David nommé à ce poste depuis le premier novembre dernier.

Traitement du Secrétaire adjoint x

approuvé le 1 décembre 1927

Sur la demande de Monsieur le Maire le conseil décide de voter 50 francs par mois d'augmentation de traitement à Monsieur Lefèvre secrétaire adjoint.

gratification au secrétaire adjoint x

approuvé le 1 décembre 1927

Cet employé ayant assuré seul le service depuis le mois d'août jusqu'au 31 octobre dernier par suite du départ de M^r Breton, lui alloue le mois double pour les mois d'août, septembre et octobre soit 1350 francs.

achat Cimbres

Antituberculeux x

Sur la proposition de Monsieur le Maire le conseil vote une somme de 100 francs pour l'achat de 1000 timbres antituberculeux et engage les habitants dans la plus large mesure à cette œuvre si intéressante.

Souscription Marcelin Berthelot x

à l'occasion du centenaire de Marcelin Berthelot et l'édification de la Maison de Chimie, le conseil vote une somme de cent francs, ces quatre sommes ci-dessus seront mandatées, sur le crédit des dépenses imprévues, du budget primitif en cours.

Demande Concession à perpétuité x

approuvé le 3 décembre 1927

Sur une demande de Madame Musset au Val d'Yvette à Villebon, demandant la conversion d'une concession de 15 ans en une concession à perpétuité, son mari étant enterré au cimetière d'Orsay, ainsi que sa belle fille, le conseil prenant en considération cette requête fait droit à sa demande.

Demande du Maire de Palaiseau

Monsieur le Maire de Palaiseau demande la participation de la commune pour faire construire une pièce devant abriter les instruments de vérification, de la pression et du pouvoir

Legs Vallet Hospice
Archange
X
approuvé le 1 décembre 1927

calorique du gaz. La dépense étant fixée à 5000 francs environ et devant être répartie entre 9 communes intéressées, vote le principe de la participation.

Monsieur le Maire, donne lecture d'une lettre émanant de M^e Besnard notaire à Palaiseau, priant que le legs fait en faveur de l'Hospice Archange par M^{lle} Vallet, peut être délivré.

Le conseil autorise Monsieur le Maire, comme Président de la commission administrative à accepter la délivrance de ce legs.

Bail de l'ancien presbytère
à M^{me} Grémiset
X
approuvé le 23/12. 27

Madame Grémiset locataire de l'ancien presbytère ne se conformant pas aux conditions de son bail ayant déménagé son mobilier et sous-loué à une banque suivant constat fait par M^e Chauvin huissier, le conseil autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure pour la résiliation du bail.

Déplacement de la
Croix Noyelle
X
approuvé le 1 décembre 1927

Monsieur le Maire dépose sur le bureau un projet d'échange de terrain avec Madame Noyelle; pour l'élargissement de l'avenue Saint Laurent à sa rencontre avec la route nationale n° 188.

Il fait connaître que la croix de Madame Noyelle doit être déplacée et reposée sur le terrain à céder par la commune, suivant le plan dressé par l'agent voyer.

Il ajoute que les frais de déplacement s'élèvent à 250 francs, ce qui a été accepté par Monsieur Picault marbrier, et que d'autre part Madame Noyelle a pris l'engagement de payer 50 % de cette taxe. Le conseil adopte le projet d'élargissement tel qu'il est établi, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange, et accepte la souscription volontaire de 125 francs de Madame Noyelle. Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de profiter du déplacement de la croix Noyelle pour assurer le nettoyage et le nivellement du carrefour route nationale n° 188 et l'avenue Saint Laurent et pour empierrer d'une façon sommaire la rive côté route nationale n° 188.

de la dite avenue.

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à passer un marché de gré à gré avec un entrepreneur de son choix, jusqu'à concurrence d'une dépense de 2500 francs

adjudication des
ordures ménagères

Le Conseil,
Décide qu'une adjudication ait lieu le 15 décembre prochain, sur soumissions cachetées, de l'enlèvement des boues, immondices et ordures ménagères dans la ville pendant l'année 1928.

Désigne Monsieur Lefèvre et Monsieur Vilain, conseillers municipaux, pour assister M^r le Maire, dans cette opération; que la commission se réserve le droit d'écarter tout soumissionnaire qui ne lui paraîtrait pas présenter toutes les garanties suffisantes.

adjudication pour
Réparations aux

Bâtiments Communaux
Le conseil
Décide qu'une adjudication ait lieu le 15 décembre prochain, sur soumissions cachetées, des travaux de la couverture de l'église (réparation)

ces travaux s'élevant suivant devis à la somme de 13245 f 72 ainsi que des travaux de couverture à exécuter sur le bâtiment des écoles et de l'asile Dubreuil s'élevant suivant devis à la somme de 8964 f. 74. désigne les mêmes conseillers

Projet de construction
des écoles

Le conseil
approuve le projet de construction des écoles pour la création de 8 classes nouvelles et le logement des instituteurs et institutrices.

approuve les plans et devis s'élevant à la somme de

Chemins vicinaux
ordinaires

approvisionnement de
goudron

Le conseil autorise Monsieur le Maire à passer un marché avec la S^{te} Anonyme d'éclairage par le gaz et l'électricité dont le siège social est à Paris 7 rue de Provence pour l'achat de 8 tonnes de goudron jusqu'à concurrence de la somme de 5500 francs pour effectuer le goudronnage des chemins vicinaux ordinaires.

approuvé le 3 décembre 1927

Démolition de la
Maison située à l'entrée

de la Prairie des Hés

+ M^r le Maire de
s'entend avec l'

Le conseil autorise l'agent voyer communal à faire procéder à la démolition de la maison située à l'entrée

Entretien des chemins vicinaux ordinaires en 1928 +

approuvé le 3 décembre 1927

de la Prairie des Hles

Monsieur le Maire fait connaître que la Commission des Chemins a été appelée à se prononcer sur le programme des travaux des chemins vicinaux ordinaires en 1928.

1^{re} Il ajoute que cette Commission s'est prononcée de la façon suivante. 1^{re} l'acquisition de 200 m³ de caillasse cassée de la région. 2^{re} continuation du rechargement du chemin vicinal ordinaire n° 3 de Mondétour. 3^{re} passation d'un marché de gré à gré avec l'entreprise Gabriel.

Le conseil approuve les propositions de la Commission des chemins et autorise M^r le Maire à passer un marché de gré à gré avec Monsieur Gabriel marché à soumettre à l'approbation Préfectorale.

Projet de Construction des écoles +

+ s'engage à créer les ressources nécessaires; prie Monsieur le Préfet de bien vouloir demander pour ce projet les subventions les plus élevées possibles des Ministres de l'Instruction Publique et du Département

Monsieur le Maire présente les plans et devis pour le projet de Construction des écoles nouvelles: création de 8 classes nouvelles et logements des instituteurs et institutrices (plans et devis établis par Monsieur Colin architecte de la Ville)

Le conseil après avoir examiné ses plans vote pour approbation et accepte les devis s'élevant à la somme de 1.192.270^{fr} 82.

Service Medical gratuit +

Le conseil approuve les changements apportés par la Commission d'assistance, à la liste du service médical en 1928.

à ajouter

M^{me} Bouquin
M^{me} Hameau
M^r Arnaud

à retrancher

M^{me} Garnier
Gassard Robert
Lebouc Clément
Genet André
Tan Orlheguen

Assistance aux femmes en couches +

Madame Boucher née Bosse Marthe à son 3^e enfant habitant Orsay, sans ressources personnelles admise en 1^{re} partie.

Madame Langlais née Guernevi Angéline à son 2^e enfant habitant Orsay, sans ressources personnelles admise en 1^{re} partie.

Assistance aux familles nombreuses +

M^r Arnaud domicilié à Orsay père de 4 enfants sans ressource autre que son salaire journalier digne de secours qu'il sollicite admis en 1^{re} partie.

M^{me} V^{me} Reverdy née Fonderige domiciliée

à Orsay mère de 3 enfants sans aucune ressource et sans travail de son métier de couturière, digne d'intérêt, vivant seule, admise en 1^{er} partie
M^{me} Perdreux 2 enfants fille mère vivant en union libre, peu intéressante, rejeté.

Demande de Bourse Sur la demande de Madame Boudin demeurant à Orsay sollicitant une bourse d'enseignement primaire, pour son fils Boudin André âgé de treize ans ayant subi avec succès l'examen d'aptitude aux bourses nationales d'enseignement 2^e série
Le conseil considérant que la famille ci-dessus est digne d'intérêt et mérite bienveillance vote une somme de cent francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, afin de participer à la dépense dont il s'agit.

École Maternelle

Arbre de Noël

approuvé le 24/12. 1927

Sur la demande de M^{lle} Gélis Directrice de l'école maternelle, le conseil vote la somme de cent francs qui sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1927, et destinés à l'achat d'objets, pour un arbre de Noël.

Bail avec la C^{ie}
d'Orléans

Urinoir B^d Dubreuil

Le conseil sur la proposition de M^r le Maire approuve le renouvellement du bail avec la C^{ie} d'Orléans pour un terrain d'une surface de 41 centiares 85 situé sur le territoire de la commune, à gauche de la ligne de Paris à Birmours à proximité du P. K. 23 + 825 moyennant une location de cinq francs par an au lieu de un franc.

J. Lepetit
Amar
A. Laly
Blondel
Lévy
A. Blouin

Séance du 4 Février 1928.

Convocation

Du Mardi 31 Janvier 1928
Convocation du Conseil Municipal
pour le Samedi 4 février 1928

à 20 heures, pour la tenue de la session de
 le Maire
 Février, Blondel

L'an mil neuf cent vingt-huit, le Samedi
 4 février, à 20 heures, les membres composant
 le Conseil Municipal d'Orsay se sont réunis, sous
 la Présidence du Maire.

Étaient présents: MM^{rs} Blondel Maire, Bevaux
 1^{er} adjoint, Lafèvre 2^e adjoint, Dreux, Borne,
 Priost, Chouveau, Marotte, Croué, Colin,
 Leroux,

Étaient absents: MM^{rs} Simon excuse, Bernerle,
 Vilain, Jolly.

Le conseil désigne pour secrétaire Monsieur
 Chouveau, lequel fait lecture du procès verbal
 de la précédente séance qui est adopté à
 l'unanimité.

Dyndicat autorisé de la 1^{ère} partie du Parc d'Orsay. Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier de constitution de l'association syndicale des propriétaires de la 1^{ère} partie du Parc d'Orsay.

Avis sur la constitution du Syndicat Il donne lecture des délibérations antérieures prises par le conseil Municipal.

Subventions Communales accordées au Syndicat. Il demande à l'assemblée de délibérer sur les objets suivants:

- 1^o Avis à donner sur le projet de statuts du Syndicat.
- 2^o avis à donner sur les résultats de l'enquête.
- 3^o Décisions définitives à prendre au sujet du classement des voies dans la voirie urbaine publique.
- 4^o Fixation du montant des subventions communales à verser au syndicat.

Le Conseil,
 La commission des chemins entendue.

Délibère:

Émet un avis favorable sur le projet de statuts du Syndicat sous les réserves suivantes:

1^o: Le nombre de syndics titulaires ou suppléants sera composé par moitié de propriétaires intéressés et de conseillers municipaux, puisque la commune participe pour 50 % dans la dépense.

2^e Le dossier devra être complété par un engagement de M. Bernard au sujet de la distribution de l'eau potable.

3^e La Commune disposera au sein du syndicat d'un nombre de voix égal à celui attribué aux propriétaires soumis à cotisation.

Estime que le syndicat présente un caractère d'utilité publique incontestable et que les quelques réclamations formulées au cours de l'enquête ne contiennent aucun argument susceptible d'être retenu par l'autorité supérieure.

Accepte définitivement de demander le classement dans la voirie urbaine publique, dans le mois qui suivra l'arrêté approuvant le syndicat, les voies ci après dénommées.

Rue du Bocage, rue des Oiseaux, Avenue des Lacs, Rue du Parc, Boulevard de la Terrasse, avenue de la Gare, rue Serpente, Avenue Saint Laurent. Telles que ces voies sont figurées à l'intérieur du périmètre des terrains de l'association.

S'engage à inscrire au budget de la commune, sous le titre "Subvention communale pour travaux à exécuter sur les voies du Parc d'Orsay 1^{ère} partie", les crédits nécessaires pour couvrir les sommes calculées comme suit.

1^o 50% du déficit constaté par le syndicat après encaissement des cotisations calculées à raison de 6 centimes par mètre carré, pour les travaux suivants: entretien proprement dit, travaux d'amélioration rue du Parc et Boulevard de la Terrasse, suivant devis descriptif et estimatif joint au dossier.

Subvention communale évaluée à 10100 francs par an, à verser au syndicat pendant 5 années.

2^o 50% des dépenses de l'éclairage électrique subvention communale évaluée à 2000 francs par an pendant 5 années.

3^o Mise à la charge entière du budget communal après l'expiration du délai de 5 années indiqué ci-dessus, de tous les

frais d'entretien et d'éclairage de toutes les voies de la 1^{ère} partie du Parc d'Orsay.
 4[°] Après l'expiration du délai de cinq années indiqué ci dessus, subvention de 50% de la dépense annuelle prévue pour l'élargissement de l'avenue Saint Laurent et sa mise en viabilité, conformément au devis descriptif joint au dossier.
 Subvention communale évaluée à 5000 francs.
 S'en rapporte entièrement aux décisions qui seront prises par les délégués de la commune au sein du syndicat pour l'élaboration du programme de travaux d'amélioration des rues du Parc, Boulevard de la Terrasse et avenue Saint Laurent, soit par exercice, soit par emploi des fonds recueillis en deux ou trois exercices ou plus s'il est reconnu nécessaire.

Désigne pour représenter la Commune :
 Monsieur Dreux, conseiller municipal, syndic titulaire
 M^{rs} : Chouvenin, — d^o — — d^o —
 M^{rs} : Lefèvre — d^o — — d^o —
 M^{rs} : Colin — d^o — syndic suppléant
 M^{rs} : Vilain — d^o — — d^o —
 M^{rs} : Bemmerle — d^o — — d^o —

Délégué spécialement M^{rs} Dreux syndic titulaire pour se servir de la moitié des voix, attribuées à la commune, dans les votes qui seront émis par le syndicat.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Bertiaux syndic, du "Syndicat des propriétaires de l'avenue St Laurent non lotis" sur le fond de la quote part que la commune pourra allouer à cette société. Le conseil adopte le principe d'une subvention à accorder à ce syndicat pour l'aider à l'exécution des travaux nécessaires, et demande qu'il lui soit adressé un devis, des travaux à exécuter.

M^{rs} le Maire donne connaissance au conseil d'un projet de convention entre MM^{rs} Collet & Lechantre et la commune d'Orsay, pour l'établissement d'une canalisation 0^m,50 de diamètre à

Syndicat de l'Avenue
 Saint Laurent

Convention
 Collet - Lechantre
 avec la commune

Bail de la Commune
avec M^{me} Grémiset

poser sur un terrain appartenant à M^e Bechantre.
Le Conseil vote un crédit de 730 francs pour le
paiement des frais de la participation de la
Commune et autorise M^e le Maire à signer la dite convention.

Union Amicale des
Commerçants &
Industriels d'Orsay

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre
de M^{me} Grémiset l'informant qu'elle consent à la
résiliation de son bail avec la commune et s'engage
à partir à la fin du mois de mars prochain.
Le conseil décide d'accepter la résiliation pure
et simple et ce sans indemnité.

Demande d'autorisation
de poser des panneaux
reclame M^e Jussaume

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de l'Union
Amicale des Commerçants d'Orsay au sujet de certaines
réclamations d'intérêt public.
Le Conseil renvoie ces réclamations à la Commission des
Chemins pour étude.

Demande de M^e Dumas
Entretien de la pièce
d'Eau - Parc d'Orsay
1^{re} partie

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de M^e
Jussaume, tendant à l'autoriser à placer des panneaux
reclame aux passages à Niveau du Quichet et d'Orsay
Le Conseil

Vu sa délibération en date du 12 octobre 1921, par
laquelle il a décidé qu'aucune autorisation de
cette nature ne sera accordée à l'avenir, donne
un avis défavorable à la dite demande.

Chemin de G^{de} Conⁿ n^o 95
Construction d'un égout
Boulevard Dubreuil
Orsay

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de M^e Dumas
Président de l'Association syndicale du Parc d'Orsay 1^{re}
partie, tendant à l'autoriser à entretenir la pièce d'eau
à la réempoissonner et à réserver le droit de pêche
aux propriétaires de l'association.

Le Conseil, autorise M^e Dumas à entretenir cette
pièce d'eau en état de propreté aux frais de
l'association, ainsi qu'au réempoissonnement et à
réserver le droit de pêche à ses sociétaires.

Chemin de G^{de} Conⁿ n^o 95
Construction d'un égout
Boulevard Dubreuil
Orsay

Monsieur le Maire expose que la participation
communale a été fixée à 25% du chiffre de la
dépense et qu'elle se trouve être de 5000 francs.
Il ajoute qu'un crédit prévisionnel de 3500 fr. a été
reporté d'exercice en exercice et qu'à l'heure
actuelle il convient de régulariser la situation.
Le Conseil

Autorise le prélèvement sur le reliquat

Prolongation des heures normales d'ouverture du Bureau de Poste d'Orsay
Réttribution

vicinal de l'exercice 1926. d'une somme complémentaire de 1500 francs destinée à former avec le crédit déjà voté la participation totale de 5000 francs de la commune d'Orsay pour les travaux.
Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de M^e le Receveur des Postes d'Orsay tendant, à porter la rétribution, donnée pour l'ouverture des bureaux de Postes en dehors des heures normales, à 800 francs par heure et par an soit 3 heures = 2400^{fr} cette rétribution étant de 450 fr par heure soit 3 heures 1350 fr. précédemment.

Le Conseil, vote le supplément de crédit ^{soit 1050 francs} à l'unanimité, cette somme supplémentaire sera mandatée sur les fonds libres de l'exercice 1928.

~~L'exercice en cours.~~

Société Sportive "La Jeanne d'Arc"

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de la Société Sportive "La Jeanne d'Arc" demandant la cession provisoire d'un terrain situé dans la prairie des Hés, pour l'organisation d'un Festival de Gymnastique en juin 1928.

Le Conseil considérant que le terrain demandé est encore loué à M^e Fêchent pendant toute l'année 1928, regrette de ne pouvoir pas donner satisfaction à la demande de cette Société.

La réunion pour la désignation de la rosière est fixée au dimanche 11 mars prochain à 14 heures. Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil vote le complément de crédit nécessaire ^{soit 2500 francs - prélevé sur les fonds libres de l'exercice en cours} pour les secrétaires de la Mairie avec effet à compter du 1^{er} janvier 1928.

Rosière
Complément de crédits pour les secrétaires
approuvé le 10 février 1928

Demande d'augmentation de salaire des cantonniers
Heures supplémentaires

+ soit un crédit total de 825 francs pour l'article 75 et 100 francs pour l'article 77. à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre des cantonniers demandant une augmentation de salaire, et que les heures supplémentaires payées actuellement à 2 fr. soient portées à 3 francs.

Le Conseil, vote une augmentation de 25 francs par mois à chaque cantonnier et porte les heures supplémentaires à 3 francs.

Demande d'augmentation de Coupric
Balayage des classes
et allumage des feux

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Coupric, demandant que l'indemnité qui lui est allouée pour le balayage des classes

et l'allumage des feux qui est actuellement de 600 fr. par an soit portée à 1600 francs.

approuvé le 10 février 1928
Demande d'augmentation
du Garde Champêtre

Le Conseil, renvoie cette demande à l'étude pour enquête sur le temps passé Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'augmentation du garde champêtre.

Diverses Communications

Le Conseil après avoir délibéré, sur la proposition de M^r le Maire vote une augmentation de 50 francs par mois, soit un supplément de crédit de 600 francs à prélever sur les fonds libres de 1928. Acte est donné à Monsieur le Maire des diverses Communications qu'il a faites au conseil.

Assistance aux femmes en couches

Mademoiselle Couderc Louise, domiciliée rue de Bozère Et à Orsay, à son 1^{er} enfant, sans aucune ressource, habitant Orsay depuis le 1^{er} octobre 1923, y ayant son domicile de secours (admise en 1^{er} partie).

Service médical gratuit

approuvé le 13 février 1928

Le conseil approuve les changements apportés par la commission d'assistance, à la liste des service médical.

à ajouter

Blin Adolphe

Bourgeras Baptiste

M^r Bonnet.

(Signatures: J. Blondel, Amar, L. Dumont, A. Luty, L. Dumont, A. Dumont)

Déance du 11 Mars 1928.

Convocation

Du Mardi 6 Mars 1928.

Convocation du Conseil Municipal pour le Dimanche 11 mars à 14 heures à la Mairie à l'effet de désigner la Rosière de 1928.

Le Maire
(Signature: J. Blondel)

Le 11 mars à 14 heures, le Conseil Municipal d'Orsay s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Blondel Maire.

Présents: Blondel Maire, Dreu, Kemere, Jolly, Lefèvre, Vilain, Lorne, Pivost, Broué, Chouvenin, Colin, Bevasseur, Berwin

Absents: Simon Marotte excusés

Le Conseil étant composé comme il est dit ci-dessus, et assisté des Personnes Notables qui convoquées à la date du 6 mars 1928. ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont M^{rs} abbé Dupont, Pinon, André Grigore, Courtin, Olivier, Génétain, Pouffary, Peltier, Guillemier, ~~Rossignol~~ pharmacien, ~~Leautour~~

Absents: Delrat D^r Binicère, Leobon, Comar, excusés.

Après avoir entendu la lecture de l'article 6 du testament de M. Archangé relatif à l'élection de la Rosière.

Procède à l'élection de la Rosière pour 1928. Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont au nombre de cinq:

- 1^o Boursier Simone Louise née le 15 mai 1905 à Breuillet (Seine et Oise) domiciliée 13 rue de Montlhéry à Orsay.
- 2^o Guérin Yvonne, née le 9 août 1907, à Orsay domiciliée 40 rue de Bozère.
- 3^o Gaspard Charlotte, née le 30 novembre 1907 à Orsay, domiciliée 24 rue Archangé.
- 4^o Halère Angèle, née le 24 mars 1908 aux Molières domiciliée à Orsay. 4 rue de Versailles.
- 5^o Favereau Germaine, née le 28 novembre 1910 à Boullay les Croux, domiciliée à Orsay 42 rue de Bozère.

Les résultats du scrutin ont donné les résultats suivants:

1^o = Cour -

Votants: 24

Noms	Suffrages obtenus
Boursier Simone	5
Guérin Yvonne	"
Gaspard Charlotte	6
Halère Angèle	10
Favereau Germaine	3

2^e tour votants - 25 3^e tour votants

Noms	Suffrage	Noms	Suffrages
Habère	18		
Gaspard	4		
Boursier	1		
Favereau	2		
Guérin	"		

Mademoiselle Angèle Habère
 ayant obtenu le plus grand nombre de voix
 est élue rosière pour 1928.

La cérémonie de son couronnement est fixée
 au Dimanche 13 mai 1928

Et ont signé les Conseillers et les Notables

(A large section of the page is filled with numerous handwritten signatures, many of which are crossed out with diagonal lines. Some legible names include Blondel, Lemaire, Vilain, and others.)

Séance du 17 Mars 1928

Du Lundi 12 mars 1928.

Convocation du Conseil Municipal pour
 le samedi 17 mars à 9 heures à la Mairie
 pour la tenue de la session de Mars
 Le Maire.

(Signature)